

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2017(20h30)**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Catherine  
Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Monsieur THEVENOUD Guy – Madame BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

**Excusés** : Madame THOMAS Céline – Messieurs MEUNIER Julien - BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2017.

**- COMMERCE MULTISERVICES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier :

Le permis de construire a été délivré le 29 novembre 2017, ainsi que les arrêtés complémentaires ACAM et ATERP (accessibilité et Etablissement Recevant du Public).

Le panneau d'affichage du permis a été mis en place le 29 novembre 2017 et constaté par huissier le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Le Maire fait part au Conseil Municipal des échanges avec Monsieur DE BRABOIS :

- la rencontre avec M. DE BRABOIS et le géomètre le 02 novembre 2017 afin de définir la propriété du mur de clôture n'a pas permis de prendre une décision ;
- suite à ses interventions par courriers auprès de l'ABF puis de Monsieur le Préfet, des précisions sur l'intérêt public local du projet (construction du bâtiment en vue de la location à une personne privée), ont été apportées et confirmées par ce dernier, suite à la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2017 et aux décisions du Maire du 21 septembre 2017 prises sur délégation du Conseil Municipal ;
- les informations demandées (copie du permis de construire, des délibérations) lui sont communiquées ;

Suite à la consultation sur la plateforme de dématérialisation « e-bourgogne », le Maire indique que des propositions ont été reçues sur l'ensemble des lots ; ces offres sont en cours d'analyse par les maîtres d'œuvre.

Une réunion de la commission bâtiments, en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour la remise de cette analyse des offres et l'attribution des lots est programmée le lundi 11 décembre à 8h30.

Les marchés seront signés par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (puisque les crédits budgétaires seront prévus pour l'intégralité de l'opération suite à la réunion de ce jour).

Afin de compléter les crédits prévus en séance du 17 octobre 2017 par transfert du budget communal, et une connaissance précise des montants des travaux (suite à la consultation des entreprises) et des subventions envisageables de l'Etat et du Conseil Régional, le Conseil Municipal autorise les virements de crédits budgétaires nécessaires pour cette opération sur le budget annexe commerce. La décision pour la contractualisation de l'emprunt prévu sera prise en début d'année 2018.

Du fait de la démolition du bâtiment de l'ancienne caserne, sur lequel sont actuellement installés les panneaux d'affichage municipaux et électoraux, de nouveaux emplacements seront recherchés.

**- INTEGRATION DE VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE :**

Le Conseil Municipal décide l'intégration des longueurs de voies suivantes dans la voirie publique communale :

- Lotissement des Tilles : 150 m, nouvelle VC N° 39 ;
- Lotissement de Confle : 14 m à rajouter à la VC N° 30 ;
- Place du commerce (ex Place de la Saule) : 160 m à rajouter à la VC N° 27
- Zone de la Courbe 2 : extension de 114 m à rajouter à la VC N° 38

ce qui porte la longueur totale de la voirie communale de SALORNAY-sur-GUYE à 15 916 mètres.

**- PERSONNEL : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE :**

Suite à la consultation du Centre de Gestion pour la mise en place d'un contrat groupe pour la prévoyance des agents, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation CDG / Intériale – Gras Savoye à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la garantie Maintien de Salaire des agents et confirme la participation communale de 8 € sur la cotisation salariale, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 09/11/17.

- Régime indemnitaire : L'Adjoint, Alain Malderez, apporte des précisions sur le principe du transfert primes/points applicable sur les indemnités et entraînant une diminution du montant attribué. La commune prendra en charge la valeur de l'abattement pour les agents.

- Absence Evelyne BORECKI : 2 secrétaires de mairie du secteur ont été recrutés en contrat temporaire par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la FPT pour assurer le remplacement pendant son congé de maladie prévu jusqu'au 25 décembre 2017, pour 22 heures par semaine.

**- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 EAU POTABLE :**

Didier MOREAU et Monique BAILLY, délégués au Syndicat des Eaux de la Guye, présentent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2016 rédigé par ce Syndicat et adopté au Comité syndical du 24 octobre 2017.

Ce rapport est à disposition des usagers en mairie.

**- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

. Voirie : Certains travaux ont été repris par l'entreprise COLAS suite aux malfaçons constatées.

. Court de tennis : La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux est terminée, la 2<sup>ème</sup> tranche sera réalisée au printemps 2018. Le SYDESL étudie la mise aux normes de l'éclairage public de ce court et des terrains de foot.

. Acquisitions de parcelles : Le Maire fait le point sur l'avancement du dossier et des actes notariés signés à ce jour pour les parcelles boisées MARTIN et PERRAUD, ainsi que pour les parcelles LAPRAY (Rue des Ravarys) ; et à venir pour les parcelles BORREAU (à l'euro symbolique).

L'acquisition de la parcelle MOURLON, dans le cadre du droit préemption, fait l'objet d'une procédure conduite par un avocat dans le cadre de notre garantie protection juridique à Groupama.

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CAS :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 700 € au Club Athlétique Salornéen pour contribuer au remplacement des deux dispositifs pare-ballons situés aux extrémités du terrain principal, en complément de la subvention qui lui a été accordée par la FFF. Les crédits seront prélevés sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

**- SUPPRESSION REGIE DE RECETTES DOUCHES CAMPING :**

Le Conseil Municipal décide la suppression de la régie de recettes des douches du camping par jetons ; ce système ayant été supprimé depuis 2013 et le tarif des douches chaudes inclus dans le tarif journalier.

- VOL CAMPING JUILLET 2017 : Le Maire rappelle au Conseil Municipal le vol de numéraire, avec effraction, dans le bâtiment d'accueil du camping municipal « La Clochette », dans la nuit du 26 au 27 juillet 2017.

Selon la procédure, un ordre de versement a été établi à l'encontre de Mme PARAT Françoise, régisseur titulaire, qui a présenté une demande en remise gracieuse et en constatation de la force majeure pour le montant du déficit constaté.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur ces deux demandes pour la somme de 1 105,42 € et de prendre en charge cette somme sur le budget de la commune.

La compagnie d'assurance GROUPAMA a remboursé la totalité des frais (numéraire et réparation des dégradations), soit 1 172,70 €.

### **- ENFANCE JEUNESSE : BILAN ACTIVITES CENTRE DE LOISIRS :**

Le bilan est présenté par l'Adjointe, Cathy DESBAS.

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) « La Marelle en Campagne », service de la Communauté de Communes du Clunisois depuis 2016, a fonctionné 14 jours à Salornay du 10 au 28 juillet 2017.

9 enfants de 4 à 5 ans (dont 5 de Salornay) et 43 enfants de 6 à 11 ans (dont 21 de Salornay) ont fréquenté ce centre pour un total de 183 journées.

La commune de Salornay participe financièrement, comme les années précédentes :

- prise en charge totale de la semaine à Salornay : les 6 enfants de Salornay en CE2 en ont bénéficié dont 5 l'ont fréquenté également en payant ;
- participation de 2 € à 4 € par jour et par enfant en fonction du quotient familial.

### **- DEFI FAMILLE ENERGIE POSITIVE :**

Le bilan de cette opération, pendant 6 mois d'octobre 2016 à avril 2017, est présenté par Marie-Laure MILAN, qui faisait partie des familles participantes (27 familles sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois).

L'objectif recherché était de modifier, sans coût supplémentaire, ses habitudes de vie pour économiser l'énergie (eau, électricité, gaz).

### **- RENOUELEMENT BAUX COMMUNAUX :**

Le Conseil Municipal décide le renouvellement des baux de location de parcelles agricoles, arrivés à expiration le 11 novembre 2017 :

- Parcelles B316 (Pré du Moulin de 19 ares) et B318 (La Prairie de 3 ha 05 ca) au GAEC de la GUYE
- Parcelle A128 (Verdillot de 23 a 40 ca) à l'EARL DELORME.

### **- QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'avis de recrutement de jeunes pour le Conseil Communautaire des Jeunes de la Communauté de Communes du Clunisois ; les candidatures doivent être présentées avant le 31/12/2017 ;
- de l'invitation au Noël des Assistantes Maternelles le 19 décembre ;
- de la date des vœux de la municipalité fixée au vendredi 5 janvier ; toute la population est invitée ;
- des nouveaux horaires de la déchetterie de Salornay : depuis début décembre, ouverture le samedi toute la journée ; à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les mardis matins et les samedis toute la journée ; ces nouveaux horaires seront rappelés dans le bulletin municipal ;
- de l'opération en cours avec le SIRTOM pour le broyage de branchages : une place de dépôt sera aménagée et mise à disposition des habitants ; ces branchages seront ensuite broyés par l'Agence du Patrimoine ;
- de la signature prochaine de la convention avec la Poste pour la mise en place de la MSAP à Salornay ;
- des illuminations et des décors de Noël mis en place pour le 08 décembre ; et adresse ses remerciements aux personnes impliquées ;
- du repas des personnes âgées prévu le 14 décembre à la salle polyvalente ;
- de la permanence en salle de réunion de la mairie le samedi 20 janvier 2018 de 9 heures à 12 heures pour recevoir les dons des particuliers pour les Restos du Cœur (collecte de produits alimentaires non périssables) ;
- M. Thévenoud fait part de la décision probable de dissolution de l'association DACC en 2018 ; La Commission communale est chargée de réfléchir aux activités culturelles possibles au Moulin de la Clochette ;
- des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal :
  - . pour le contrat de travaux pour la rénovation du court de tennis avec l'entreprise LAQUET Tennis à LAPEYROUSE-MORNAY, pour un montant de 24 435,62 € TTC. (DECISION 2017-11 du 04 novembre 2017) ;
  - . pour l'indemnité, d'un montant de 1 172,70 €, proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA, pour le sinistre du 27 juillet 2017 relatif au vol par effraction et dommages causés au bâtiment d'accueil du camping municipal. (DECISION 2017-12 du 1<sup>er</sup> décembre 2017).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 16 janvier 2018 à 18h30.